

**Délibération n° 25-128*****CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE CAMBRAI*****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE****Séance du :**

27 octobre 2025

**Secrétaire de séance :**

Madame Virginie WIART.

L'an deux mille vingt-cinq, le 27 octobre à 10 heures le Conseil d'Administration légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Mme WIART Virginie, en suite de la convocation en date du 20 octobre 2025.

**Objet de la délibération**

Finances - Affectation des résultats du Compte Administratif 2024 du Budget Annexe Résidence Raymond Gernez.

Effectif en exercice : 17

Effectif présent : 11

Effectif votant : 12

**Etaient Présent (s):**

Mme Virginie WIART, Madame Dominique CARDON, Mr Jean-Pierre BAVENCOFFE, Mme Maria-José POMBAL, Mme Sylvie LABADENS, Mme Sylviane LIENARD, Monsieur Marc DERASSE, Mr Jean-Louis DELHAYE, Mme Jocelyne PEYRAT-ARMANDY, Mme Monique BOUQUIGNAUD, Mme Sabine CAGNARD, Mr Alain DELEVALLEE.

**Etaient absent(s), excusé(s), représenté(s) :**

Mme Marie-Anne DELEVALLEE, Mme Françoise DEMONTFAUCON, Monsieur Marc DERASSE, Mr Michel MAUPRIVEZ, Mme Brigitte BRACQ, **Mme Florence NOCHELSKI donne procuration à Mme CARDON.**

Par délibération du 27 Juin 2025, il a été adopté les résultats présentés sur les comptes administratifs de l'exercice 2024.

Conformément à la nomenclature budgétaire en M57, et étant donné qu'il n'y avait pas d'affectation au compte 1068, il n'est pas nécessaire de délibérer spécifiquement sur l'affectation des résultats.

Cependant, la nomenclature M22, impose que, quelques soit le résultat, que soit présentée une délibération relative à la reprise des résultats.

Pour cette structure, il vous est donc proposé de faire un rappel sur les 1 (ID: 059-265901223-20251027-25\_128-DE) pour définir l'affectation de ce dernier.

## Résidence Raymond Gernez

Pour l'exercice 2024, les résultats et soldes sont les suivants :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
<i>Recettes</i>	53 001,15 €	199 020,77 €	252 021,92 €
<i>Dépenses</i>	76 013,78 €	212 942,40 €	288 956,18 €
<i>Résultat de l'exercice N</i>	-23 012,63 €	-13 921,63 €	-36 934,26 €
<i>Résultat cumulé exercice N-1</i>	299 480,08 €	-45 617,34 €	253 862,74 €
<b><i>Reports en Restes à Réaliser</i></b>			
<i>Recettes</i>	503 206,00 €	0,00 €	0,00 €
<i>Dépenses</i>	621 887,51 €	0,00 €	0,00 €
<i>Intégration Régul Provision</i>	-145,65 €	42 140,90 €	0,00 €
<b><i>Résultat cumulé</i></b>	<b>157 640,29 €</b>	<b>17 398.07 €</b>	<b>98 101,32 €</b>

Il vous est donc proposé d'affecter le résultat de fonctionnement 2024 comme suit :

- D 002 : 17 938.07 euros

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à **l'unanimité**, adopte **favorablement** les résultats de fonctionnement du Budget Annexe de la Résidence Raymond Gernez ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Acte certifié exécutoire en vertu de l'article 2-1 de  
la Loi n° 82.623 du 22.07.82  
Transmis à la Sous-Préfecture le :  
Et publication ou notification du :

Pour copie conforme,  
La Vice-présidente déléguée,

Pour la Vice-Présidente du CCAS  
La Vice-Présidente Déléguée  
Virginie WIART

Mme WIART Virginie.

